DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

: 8

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20230928-2023_083_CC_12-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE

à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

: 37 Emmanuel SERAPHIN, Président.

: 19 Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

Nombre de membres en exercice

Nombre de présents

Nombre d'absents

Nombre de représentés

AFFAIRE N°2023_083_CC_12 Définition de l'intérêt communautaire en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Nombre de votants: 45

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 19 septembre 2023

 date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ETAIENT ABSENT(E)S:

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Jean-Bernard MONIER

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230928-2023_083_CC_12-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

<u>AFFAIRE N°2023_083_CC_12</u>: DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Le Président de séance expose :

Rappel de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« (…) II.- La communauté d'agglomération peut par ailleurs exercer en lieu et place des communes les compétences relevant des groupes suivants :

5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire; » Conformément à l'article L.5216-5 III du CGCT, il convient de rappeler que l'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Contexte:

Lors de sa création, le TCO s'est doté de la seule compétence fixée par la loi en matière culturelle et sportive, intitulée « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». A plusieurs reprises, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire lié à cette compétence.

En 2019, le conseil communautaire avait décidé de modifier la compétence du TCO en la matière et l'intérêt communautaire a ainsi été supprimé pour certains équipements (le Pôle Loisirs Nature de Dos d'Âne, le projet de Zénith et les sites sportifs d'escalade) et défini pour les trois équipements suivants :

- L'École d'Enseignement Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) située à Plateau Caillou et récemment baptisée « Françoise LALLEMAND » ;
- L'espace LENA situé à Trois Bassins ;
- L'espace culturel et de loisirs du Four à Chaux situé à Saint-Leu.

Proposition

Il est aujourd'hui proposé de déclarer d'intérêt communautaire un nouvel équipement culturel et sportif situé dans la Plaine des Loisirs à Cambaie (Saint-Paul). Il sera implanté sur la parcelle AB577, portée par l'EPFR pour le compte du TCO.

L'équipement « **Pôle Glisse** – **Village des Initiatives** » comprendra une piste de BMX, un skate park (plateau street compétition, plateau bowl compétition et plateau niveau initiation), un pump track (piste d'initiation et piste « niveau avancé »), un plateau école pour l'apprentissage du vélo et des locaux permettant l'accueil du comité régional du cyclisme, d'espaces services vélo et de clubs de BMX et de skate ainsi que le bon fonctionnement du pôle. Il comprendra aussi un espace « Caro Lib' » (espace ouvert modulable, d'expérimentation et de démonstration de la Ville durable, cogéré avec des acteurs du tiers secteur) et une « maison de Projet » (lieu d'information et d'animation culturelle).

Le coût global estimé de l'équipement est de 7,3 M€ répartis comme suit :

- Espaces publics : 2, 28 M€ - Équipements sportifs : 2,4 M€

- Bâtiment vélo et glisse urbaine : 1,94 M€

- Maison de projet : 680 000 €

Les coûts de fonctionnement demeurent à préciser.

Le plan masse de principe est annexé à la présente délibération.

L'équipement initié par la Commune de Saint-Paul a donné lieu à la signature d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL Grand Ouest qui devra être transféré au TCO.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/09/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/09/2023.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20230928-2023_083_CC_12-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 6 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DECLARER d'intérêt communautaire l'équipement culturel et sportif « Pôle Glisse - Village des Initiatives » situé à Cambaie (Saint Paul).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président

